

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 3 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le trois mars à 18h à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard
Mmes BOBIN Annie, GRANIER Valérie,
Mme BOSSA Bérangère
MM. CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, CLEMENTE André, NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BONNEL Line donne procuration à M. FALIP Jean-Luc
M. GUIBBERT Bernard donne procuration à M. CLEMENTE André
M. BONNEL-LOUBET Jean-Pierre donne procuration à M. CALVET Yvan

MM. BAYLE Jérôme, CHIFFRE Jérôme

Nombre de membres : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de convocation : 24 février 2017
Secrétaire de séance : Annie BOBIN

date d'affichage : 27 février 2017

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la réunion précédente approuvé par les membres présents.

1 – ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Acquisition d'une partie de la parcelle section AB 656 « Le Village » (DCM2017/17)

Dossier présenté par Monsieur DURAND

Le Conseil Municipal :

- Considérant les travaux visant à mettre en sécurité les Berges du Casselouvre et la rue du Quai,
- Considérant qu'une partie de la rue du Quai et du parking (95 m²) dépend de la parcelle cadastrée section AB n°656, appartenant à Madame Sharlen CRESPIEN et Monsieur Allan CRESPIEN
- Considérant qu'il est impératif que cette zone devienne un espace public pour la réalisation des travaux et pour la bonne circulation des usagers,
- Vu le courrier émanant des propriétaires,
- Accepte l'acquisition - pour un montant de cinq mille euros – de la partie de la parcelle cadastrée section AB n°656 d'une superficie de 95 m² correspondant à la rue et au parking, appartenant à Madame Sharlen CRESPIEN et Monsieur Allan CRESPIEN
- indique que dans le cadre de cette cession une place de parking sera privatisée à Madame Sharlen CRESPIEN et Monsieur Allan CRESPIEN, avec pose de sabot
- Dit que la Commune prendra à sa charge les frais relatifs à cette acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Acquisition des parcelles cadastrées section AB 877 - 879 « Le Village » (DCM2017/18)

Dossier présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal :

- Considérant que les parcelles cadastrées section AB n°877 et 879, appartenant à Madame CUQ Yvette consistent en un passage correspondant au fond de l'impasse de la Canalette
- Vu le courrier émanant de la propriétaire Madame CUQ acceptant de céder à l'euro symbolique ces 2 parcelles à la Commune pour rétablir un passage communal dans cette impasse,
- Accepte l'acquisition - pour l'euro symbolique – des parcelles cadastrées section AB n°877 et 879 d'une superficie respective de 11 ca et 9 ca, appartenant à Mme CUQ.
- Dit que la Commune prendra à sa charge les frais relatifs à cette acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

2 - DIVERS

Requalification et réaménagement des gîtes communaux Tranche 2 (Gîte de groupe): avenants aux marchés signés avec les entreprises (DCM2017/19)

Monsieur DURAND rappelle au Conseil Municipal que les travaux de requalification et réaménagement des gîtes communaux Tranche 2 (Gîte étape) sont en cours.

Considérant que des travaux supplémentaires doivent être réalisés, à savoir :

- Lot n°4 (entreprise GOMEZ) : modification de la porte de la terrasse, fourniture et pose d'un seuil aluminium, d'un volet bois, de crédence sous fenêtre dans la cuisine, d'un volet intérieur ; non pose d'un vitrage oculus ovale et non remplacement des huisseries dans la salle d'eau pour un montant de 1 452 € HT
- Lot n°5 (entreprise ABP) : remplacement luminaires/plafonniers dans tout le gîte, remplacement de 3 linolithes et de 3 convecteurs dans les salles de bain pour un montant de 4 467 € HT
- Lot n°7 (entreprise AVIGNON) : grattage des murs en placo pour un montant de 600 € HT
- Lot n°9 (entreprise LAUQUET) : remise en état de la cage bouteille de gaz et changement de la tôle en couverture pour un montant de 980 € HT

Il est proposé d'accepter ces travaux complémentaires et de signer les avenants correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte les avenants proposés
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants présentés.

Créances éteintes – budget assainissement (DCM2017/20)

Monsieur le Maire informe que la trésorerie de Lamalou les Bains a transmis un état de créances irrécouvrables, suite à une procédure judiciaire dans le cadre de situations de surendettement entraînant l'effacement des dettes pour un montant de 712.34€

Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur cette admission en créances éteintes.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, accepte les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 712.34€, étant précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, et que les crédits nécessaires (712.34 euros) seront prévus au budget au compte 6542.

Inauguration Maison de Services au Public (MSAP) Monsieur le Maire rend compte de l'inauguration de la MSAP ce jour à midi, en présence de Monsieur le Sous-préfet de Béziers, des représentants de la Poste, des différents partenaires (CARSAT, Pôle Emploi), des élus et d'un échantillon de la population. Il remercie l'ensemble des convives présents.

Au niveau de la signalétique, il faut envisager la pose d'une réglette supplémentaire sur le mât de la poste « MSAP ».

Elections présidentielles : Messieurs CLEMENTE et NAVARRO accueilleront les représentants du candidat Monsieur MELENCHOIN lors de la réunion publique prévue le mercredi 8 mars 2017.

Annonces lumineuses : Monsieur CLEMENTE demande combien coûte un panneau d'annonces lumineuses. Monsieur le Maire répond que celui d'Hérépian a coûté environ 15 000€.

Maison de santé pluridisciplinaire : Monsieur le Maire fait le point sur les démarches relatives à ce projet, et de la rencontre avec Madame ABADIE du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Un projet de santé doit être élaboré par les professionnels de santé en parallèle du projet immobilier. Ce dossier devient chaque jour plus important.

Signalétique : suite à la pose de la nouvelle signalétique dans le village, les retours sont positifs.

Mairie : Monsieur CLEMENTE remarque qu'il manquerait sur la façade de la mairie la devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Monsieur le Maire remercie Monsieur CLEMENTE pour sa pertinence et l'invite à étudier la pose d'une telle signalétique.

Hameau de Rongas : Monsieur CASTAGNE signale qu'il faudrait changer la fenêtre de la sacristie à l'église.

Hameau des Nières: Monsieur CALVET poursuit l'étude au niveau des terrains pour l'emplacement des poubelles, et pour solutionner le stationnement de la caravane avec les désagréments induits.

Clôture des débats à 19h

Liste des délibérations :

- DCM 2017/17 : Acquisition d'une partie de la parcelle section AB 656 « Le Village »
- DCM 2017/18 : Acquisition des parcelles cadastrées section AB 877 - 879 « Le Village »
- DCM 2017/19 : Requalification et réaménagement des gîtes communaux Tranche 2 (Gîte de groupe): avenants aux marchés signés avec les entreprises
- DCM 2017/20 : Budget assainissement - Créances éteintes

